



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 07 Avril 2022 -

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 20

Procurations : 3

Membres excusés : 6

Votants : 23

Date convocation : 31/03/2022

Compte rendu affiché le :

14/04/2022

Présents : Magali PATINET, Philippe STREMLER, Marie-Ange KOFFEL, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Didier ZERBIB, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Valentin DE MUER, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Raphaël RIGACCI à Magali PATINET, Morgane CARRRA à Magali GRANDSIMON, Jean-Paul ROBERT à Gilles DURET.

Excusée : Jérôme BOUTELOUP, Anna ROLDAN, Isabelle SIMONETTO, Mathilde ESCLASSAN, Dominique ALM, Pascal NGUYEN

Secrétaire : Sébastien CHAUDERON

N° DEL/2022-2-10

OBJET :

FINANCES

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2021**

Rapporteur :
M. Jérôme
BOUTELOUP,
Maire

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut [...] assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ».

Magali GRANDSIMON, vice-présidente de la commission finances, est désignée pour présider la séance concernant le vote de ce compte administratif.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 (voir document de présentation en annexe de la présente note de synthèse), dont les éléments généraux sont les suivants :



N° DEL/2022-2-10

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Dépenses	5 335 625,82 €
Recettes	6 851 480,92 €

Résultat de l'exercice	1 515 855,10 €
-------------------------------	-----------------------

Report N-1	2 500 000,00 €
------------	----------------

Résultat budgétaire	4 015 855,10 €
----------------------------	-----------------------

INVESTISSEMENT

Dépenses	2 108 649,82 €
Recettes	3 006 164,26 €

Résultat de l'exercice	897 514,44 €
-------------------------------	---------------------

Report N-1	5 073 818,99 €
------------	----------------

Résultat budgétaire avant restes à réaliser	5 971 333,43 €
--	-----------------------

Restes à réaliser (recettes – dépenses)	- 4 228 839,52€
---	-----------------

Résultat budgétaire après restes à réaliser	1 742 493,91 €
--	-----------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

D'approuver le compte administratif 2021 du budget principal, les recettes et dépenses étant réparties en chapitres conformément à la maquette budgétaire jointe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme,

**Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP**

